Participez AuxForums
Gérez votre Abonnement
Réagissez A l'Actu
Recevez NosAlertesActus

Marché des vins clairs / Payés aussi en cinq échéances

Réagir
Envoyer
Imprimer

Le marché des vins clairs est ouvert jusqu'au 31 mars 2010. Pour éviter toute injustice et assurer l'équité entre les vendeurs au kilo et les vendeurs de vins, le paiement des vins clairs se fera en cinq échéances, à l'instar des décisions vendanges. Ainsi, ils seront payés le 5 mars, le 5 juin, le 5 septembre et le 5 novembre. A noter que la dernière échéance représentera 17,5 % du paiement total. Les négociants-manipulants devront reporter au 1er octobre le tirage de 17, 5 % des volumes de vins achetés. Les achats de vins clairs réalisés par un récoltant dans la limite de 5 % et les transactions entre négociants d'un même groupe ne sont pas soumis à la date de fermeture du marché.

viticulture
cahiereco

Agrandir la photo

Le paiement des vins clairs s'effectuera en cinq échéances.

Haut de page

Article paru le : **12 janvier 2010**

Envoyer cet article à un(e) ami(e) Imprimer cet article

› **Articles sur le même thème**

Les commentaires (0 commentaires)

» **Tous les commentaires**

Réagir à cet article

Login (Email) :
Mot de passe : OK Inscription
Mot de passe oublié?

Votre commentaire : Veuillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

Publier